

## LETTER DE CONSULTATION

DU MARCHÉ SUBSEQUENT N° DAF\_2025\_0654

PASSE SUR LE FONDEMENT DE L'ACCORD-CADFRE N° 2024AMD001953

### Représentant du pouvoir adjudicateur

Le directeur du SID Méditerranée  
BCRM TOULON  
BP 71  
83 800 TOULON Cedex 9

### Objet du marché subséquent

Fourniture et livraison de granulats synthétiques au profit du Service d'Infrastructure de la Défense (SID) Méditerranée

### Date Limite de Remise des offres (DLRO)

Mardi 25 Novembre 2025 avant 15h30

Annexes : - Acte d'engagement et son annexe (Bordereau de Prix)

## **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché subséquent est établi sur la base de l'accord-cadre n° 2024AMD001953 dont vous êtes l'un des titulaires.

Ce marché subséquent a pour objet la fourniture et la livraison (déchargement compris) de 35 m<sup>3</sup> de granulats synthétiques (éléments constituant les pièges à balles de buttes de tir) au profit du SID Méditerrané.

## **ARTICLE 2. CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE**

Votre offre sera composée des documents suivants :

- L'acte d'engagement, à renseigner et à signer numériquement ;
- Le Bordereau de Prix, à renseigner et signer numériquement.

## **ARTICLE 3. MODALITE DE REMISE DE L'OFFRE**

Votre offre devra parvenir électroniquement via la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) avant la date et l'heure limite inscrites sur la page de garde de la présente lettre de consultation.

## **ARTICLE 4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT**

Le présent marché subséquent est de type A, avec un délai de livraison fixé à 21 jours à compter de la notification du présent marché subséquent.

Le jugement des offres sera effectué conformément seul critère prix (100 % prix),

A l'issue de l'analyse, en cas d'égalité pour l'attribution du marché subséquent, il sera appliqué l'ordre de classement des membres de l'accord-cadre : le titulaire de l'accord-cadre étant arrivé en tête du classement lors de l'attribution de l'accord-cadre, remporte le marché subséquent.

## **ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Toute question devra parvenir, sous forme écrite via PLACE, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de réception de l'offre.

Pour les questions posées postérieurement, la personne publique ne sera pas tenue de répondre et le titulaire de l'accord cadre ne pourra s'en prévaloir pour faire repousser les délais de remise de l'offre ou établir un recours sur la procédure du présent marché.

Les réponses seront fournies à l'ensemble des candidats du MS, via PLACE.